



Paiement de primes pour un expatrié

Par **Luciano**, le **23/01/2012** à **20:56**

Bonjour,

Jusqu'à mes 23 ans, j'habitais en France. En 2008, je suis parti vivre et travaillé en Suisse. En 2009, j'ai acheté une voiture en France que j'ai laissé au domicile de mes parents pour la rouler de temps à autre. J'ai souscrit a une assurance auto Française.

En aout 2010, j'ai importé ma voiture en Suisse. Donc je l'ai dédouané, j'ai prit une assurance auto Suisse et j'ai envoyé par mail, a mon contact chez mon assurance Française, une demande de résiliation. Cette dernière a bien était enregistré mais cette assurance me réclame depuis décembre le paiement de la prime du mois de septembre...

Alors que, dès la mi aout, mon véhicule possédait des plaques Suisse et une assurance Suisse.

Aujourd'hui, l'assureur continue a envoyer du courrier sur mon ancienne adresse en france (qui est l'adresse de mes parents) et a fait appel a une société de recouvrement.

Dois-je payer ce qu'on me réclame ? Si juridiquement je suis en tord, quelles sont leurs moyens de recouvrement ? J'ai encore un compte bancaire en France mais je compte bien le solder avant qu'ils ne procèdent a une mainlevé sur ce compte. et s'il est soldé, quels sont les autres moyens de recouvrement ? Il s'agit de la somme de 100 euros.... alors quand bien même je ne sois pas à 100 euros près, je trouve quand même absurde de devoir payer 2 fois une assurances pour une même période. Surtout qu'en cas d'accident au mois de Septembre, c'eut été mon assurance suisse qui aurait du prendre en charge le sinistre (car plaques suisse)

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,
Jonathan.